

# RÉFUGIÉS

VOLUME 4 • NUMÉRO 141 • 2005

## LA FIN DE L'OUBLI?





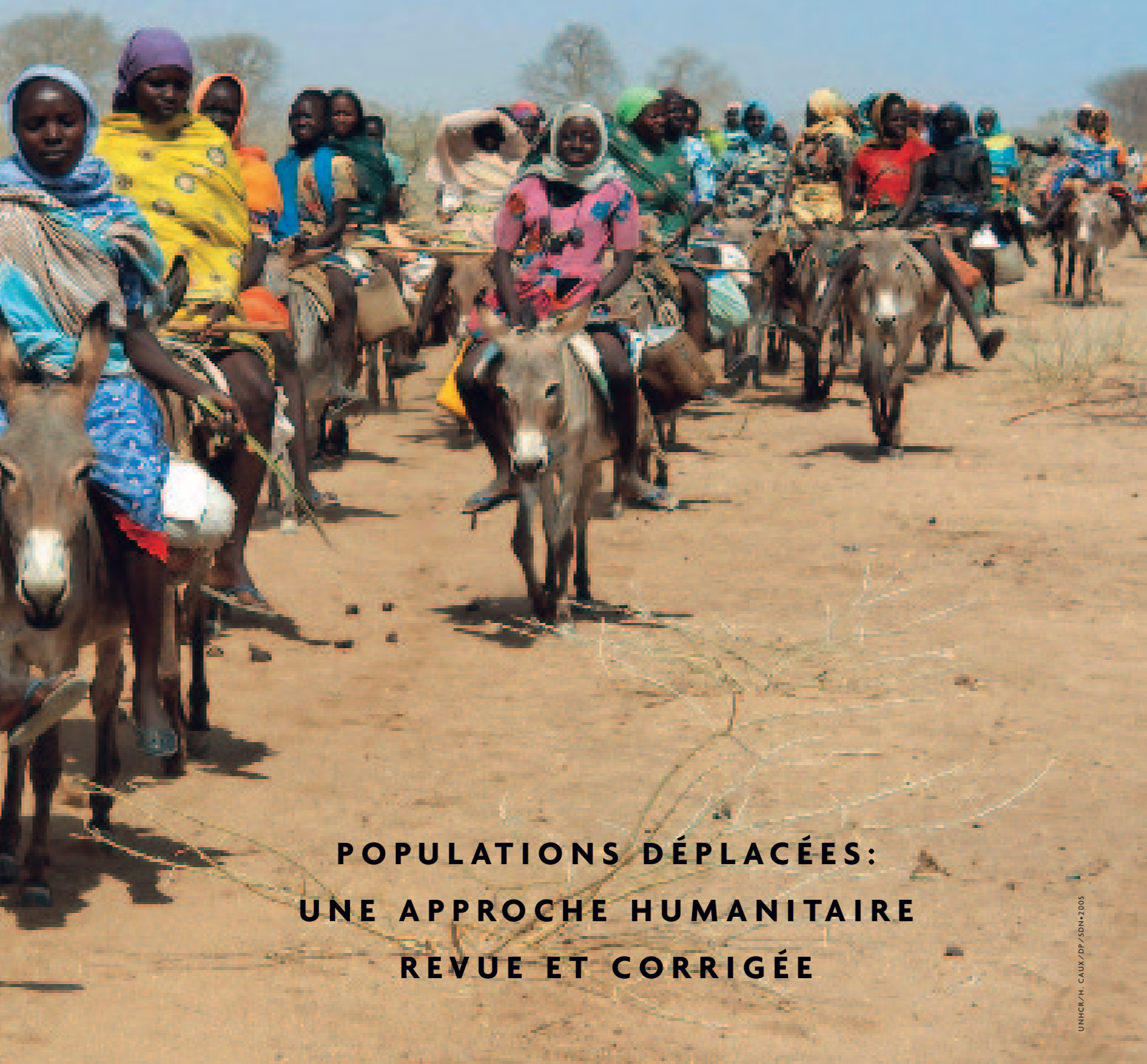
**“Nous avons  
négligé  
ces personnes  
trop  
longtemps”**

# Le GRAND de la communauté



**Au Darfour**, même la collecte de bois est synonyme de danger pour les femmes. Elles doivent sortir en groupes, généralement sous escorte militaire.

# “ÉCHEC” internationale



**POPULATIONS DÉPLACÉES:  
UNE APPROCHE HUMANITAIRE  
REVUE ET CORRIGÉE**



PAR RAY WILKINSON

**D**ÈS L'AUBE, ARMÉS JUSQU'AUX dents, montés sur des chevaux ou des chameaux, juchés sur des véhicules militaires dégingués, parfois accompagnés d'avions ou d'hélicoptères, ils font irruption dans des villages sans défense.

Et le cauchemar commence.

“Ils ont tué mon mari sous mes yeux, raconte une rescapée. Puis ils m'ont jetée à terre et violée. Ils ont enlevé l'un de mes fils et je ne l'ai jamais revu. Puis, avant de partir, ils ont mis le feu aux maisons et massacré tous mes voisins.”

La survivante et ses quatre autres enfants ont réussi à fuir leur village du Darfour, dans l'ouest du Soudan, le plus vaste pays d'Afrique. Après plusieurs semaines d'errance, ils sont enfin arrivés au Tchad, épuisés, à moitié morts de soif et de faim.

Les histoires de ce genre sont hélas monnaie courante dans cette région où l'escalade de la violence semble sans fin. En septembre dernier, par exemple, un camp établi en bonne et due forme a été attaqué. Du jamais vu dans l'histoire humanitaire. Trente-quatre personnes ont été sauvagement tuées, dans des conditions parfois atroces, dont certaines ligotées, traînées derrière un cheval au galop jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Le Darfour est depuis des décennies le sanglant théâtre d'un conflit entre les paysans noirs et les no-



## Trente-quatre personnes ont été **SAUVAGEMENT TUEES**, dont certaines ligotées, **TRÂINÉES** derrière un cheval au galop **JUSQU'À CE QUE MORT S'ENSUIVE.**

Prendergast, de l'*International Crisis Group*, a qualifié les *janjawid* de "mélange grotesque de mafia et de Ku Klux Klan", et la crise du Darfour de "cyclone provoqué par le gouvernement".

Dans un paroxysme de violence, les belligérants s'en sont pris aux humanitaires et à leurs cargaisons. "Il n'y a plus rien à piller à part les convois de l'aide internationale", commentait un chef de tribu.

### **POURQUOI LES UNS ET PAS LES AUTRES ?**

LA TRAGÉDIE SOUDANAISE A DONNÉ LIEU À UNE grave situation d'urgence d'une redoutable complexité pour le HCR et les autres organisations humanitaires.

Elle a aussi confronté la communauté internationale à la question suivante: pourquoi les millions de personnes victimes de la folie des hommes ne bénéficient-elles pas toutes du même régime d'assistance, les uns étant aidés, les autres oubliés?

Quelque 200 000 Darfouriens se sont réfugiés au Tchad. Comme ils ont franchi une frontière, ils sont protégés par les conventions internationales relatives aux réfugiés, ce qui leur donne un certain nombre de droits –protection juridique, hébergement, nourriture et approvisionnement en eau. L'aide est parfois rudimentaire, mais elle existe.

Pendant ce temps, leurs compatriotes restés au Soudan, exposés à mille et un dangers, ne sont protégés par aucun traité et n'ont pas droit à l'aide internationale alors qu'ils sont totalement à la merci des militaires et des milices en tous genres.

Comme des millions de leurs semblables ailleurs dans le monde, ces hommes, ces femmes et ces enfants dits «déplacés à l'intérieur de leur propre pays», pour reprendre la terminologie officielle, ont souffert et sont morts en silence, tandis que Khartoum refusait d'ouvrir les frontières et d'autoriser l'acheminement des secours.

Lorsque les humanitaires ont enfin pu se rendre sur place, ils ont découvert avec effroi l'étendue du désastre. "Nous avons négligé ces victimes trop longtemps", devait déclarer plus tard Jan Egeland, coordonnateur des Nations Unies pour les secours d'urgence. "Au fil des années, nous avons certes réussi à sauver des millions de vies, mais notre système d'intervention souffre de graves dysfonctionnements. Et les besoins des déplacés ont souvent été les premiers à passer à la trappe."

**Plusieurs millions d'Angolais ont regagné leurs villes et villages d'origine dévastés par la guerre, suite à l'accord de paix conclu en 2002 entre le gouvernement et les forces rebelles.**

mades arabes qui leur disputent des ressources naturelles trop rares. Les tensions ont dégénéré en guerre ouverte en 2003 quand des bandes armées –miliciens apparemment à la solde du gouvernement de Khartoum, défenseurs autoproclamés de la cause paysanne –ont commencé à piller la région, l'une des plus pauvres et inhospitalières de la terre.

Les hostilités et leur cortège de blessures et de maladies auraient fait entre 180 000 et 300 000 morts. Deux millions de personnes ont été contraintes de prendre la fuite et d'abandonner leur foyer.

L'ancien Secrétaire d'Etat américain Colin Powell n'a pas hésité à parler de génocide à propos des exactions, meurtres, pillages et viols généralisés commis par les *janjawid* (littéralement «diables à cheval»). John

UNHCR/AM. BIENVENUES/07/AGO-2005

## “Au fil des années, nous avons réussi à SAUVER DES MILLIONS DE VIES... mais les besoins des déplacés sont souvent passés à la trappe.”

Le Haut Commissaire António Guterres confirme: “Nous sommes souvent arrivés trop tard, et avec trop peu de moyens, a-t-il reconnu, le traitement réservé aux populations déplacées par les conflits est le grand échec de la communauté humanitaire internationale.”

Le drame du Darfour a agi comme un électrochoc. Il a contraint la communauté internationale à affronter une fois de plus la question des personnes déplacées dans leur propre pays, privées de leurs droits les plus élémentaires, souligne Jan Egeland, qui a pris l’initiative, en concertation avec les responsables des autres agences des Nations Unies, de la Croix-Rouge et d’autres organisations, de revoir de fond en comble l’approche humanitaire en faveur de personnes déracinées, comme les déplacés soudanais «passés à la trappe» et piégés dans leur coin de désert.

### COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

POUR LES POLITIQUES, LES JOURNALISTES ET LE grand public, tous les civils qui fuient les persécutions ou les guerres sont des réfugiés. Ce terme désigne toute personne chassée de son foyer, victime d’un conflit, de persécutions ou même d’une catastrophe naturelle, comme on l’a vu récemment avec le tsunami en Asie, le tremblement de terre au Pakistan ou le cyclone Katrina aux Etats-Unis (voir article page 22).

Du fait de cet amalgame sémantique, le monde a du mal à comprendre ou à accepter qu’une famille soudanaise qui a réussi à se réfugier au Tchad puisse être traitée si différemment d’une autre famille ayant fui le même village au même moment pour s’abriter un peu plus loin, mais sans quitter le Soudan.

Les raisons de cette différence sont multiples. Elles sont liées à des facteurs politiques et historiques ainsi qu’à la brûlante question de souveraineté nationale et au nouveau visage des conflits.

Le régime actuel de protection des réfugiés date du lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il a vu le jour avec la création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l’adoption, à Genève, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés qui offre une définition très précise du réfugié comme étant une personne qui, «parce qu’elle craint avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité».

Pendant presque toute la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la définition s’est parfaitement appliquée aux nombreuses victimes de guerres et de persécutions.

Mais avec la fin de la guerre froide, la nature même des conflits et la problématique des déplacés ont pris un tour nouveau. Aux guerres conventionnelles entre armées régulières ont succédé des guerres civiles entre belligérants de toutes sortes –forces gouvernementales, milices, extrémistes religieux, groupes ouvertement terroristes, etc. Dans l’indifférence quasi-générale, des millions d’innocents ont été pris en otage par des combattants armés de tous bords, chassés de chez eux et abandonnés à leur sort. La communauté internationale n’avait rien prévu pour les protéger.

C’est seulement dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle que la gravité du problème des personnes déplacées est apparue dans toute son ampleur.

S’adressant à l’Assemblée générale lors de l’ultime session du dernier millénaire, le Secrétaire général de l’ONU Kofi Annan a proposé une approche radicalement différente de celle qui avait alors cours dans les gouvernements et les organisations humanitaires. En clair, il a demandé aux Etats membres de renoncer à leurs prérogatives les plus jalousement gardées –la souveraineté et l’inviolabilité des frontières nationales– au nom de l’intérêt supérieur des populations prises dans l’engrenage des guerres.

“Rien dans la Charte des Nations Unies n’empêche de reconnaître qu’il y a des droits par delà les frontières, a-t-il déclaré. La décision d’intervenir n’est certes pas facile à prendre. Elle va souvent à l’encontre de certains intérêts politiques ou autres. Mais il existe des valeurs et des principes universels qui l’emportent sur ces intérêts, et la protection des civils en fait partie.”

### PRINCIPALES POPULATIONS DÉPLACÉES DANS LE MONDE \*

PAYS	DÉPLACÉS	PAYS	DÉPLACÉS
1. Soudan	6 000 000	11. Azerbaïdjan	575 000
2. Colombie	3 400 000	12. Zimbabwe	570 000
3. Rép. dém. Congo	2 330 000	13. Myanmar	526 000
4. Ouganda	1 400 000	14. Côte d’Ivoire	500 000
5. Iraq	1 000 000	15. Bangladesh	500 000
6. Turquie	1 000 000	16. Somalie	400 000
7. Algérie	1 000 000	17. Kenya	350 000
8. Inde	600 000	18. Sri Lanka	347 000
9. Indonésie	600 000	19. Angola	340 000
10. Liban	600 000	20. Fédération de Russie	339 000

\*Source: Global IDP Project, août 2005

Le Secrétaire général a proposé que l'ONU, et plus précisément son Conseil de sécurité, intervienne directement dans les situations de guerre civile, et qu'elle puisse multiplier les missions préventives de maintien de la paix, faire respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme et imposer des sanctions telles que l'embargo sur les armes à l'encontre des Etats récalcitrants.

Les réactions ont été contrastées. Les Pays-Bas ont applaudi, en disant que le respect des droits de l'homme devenait de plus en plus impératif et celui de la souveraineté de moins en moins indispensable. La Chine a répliqué que la prééminence des droits de l'homme sur la souveraineté nationale était «une idée à la mode», mais que le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence étaient «les principes de base des relations internationales».

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, RÉFUGIÉS (n° 117) titrait en couverture, à propos du drame des déplacés: «Une brûlante question pour un nouveau millénaire.»

## 25 MILLIONS DE DÉPLACÉS

A DES MILLIERS DE KILOMÈTRES des plaines désertiques du Darfour et du sort tragique de la jeune femme jetée sur les routes avec ses enfants, dans la chaleur torride des hauts plateaux du nord-est de la Colombie, Alicia (prénom fictif) a été persécutée d'une manière encore plus insidieuse et opiniâtre que les Soudanais victimes des raids meurtriers des *janjawid*.

Sa faute? Avoir essayé de monter une coopérative avec des petits paysans qui voulaient cultiver autre chose que du coca dans l'espoir d'échapper au conflit entre forces gouvernementales et factions armées, qui a contribué à plonger le pays dans la violence et le chaos depuis quatre décennies.

Des couronnes mortuaires ont commencé à arriver peu après le démarrage du projet. Une par jour, pendant un mois, ceintes d'un large ruban rouge avec «ALICIA» en grandes lettres dorées. Puis il y a eu la disparition brutale d'amis et de collègues. Les signaux devenaient de plus en plus clairs.

Alicia n'a pas eu le choix. Elle a dû prendre la fuite, comme des millions de ses compatriotes l'avaient fait avant elle, dans l'indifférence quasi-générale du monde extérieur face à cet exode presque silencieux. Chaque fois qu'elle se croyait en sécurité, ses bourreaux retrouvaient sa trace et la traque recommençait de plus belle.

Après des années d'errance, elle s'est enfin posée à Soacha, un misérable bidonville livré à l'anarchie bien que situé à quelques kilomètres seulement de la capitale, Bogotá. La plupart de ses voisins ont eux aussi fui la guérilla et les persécutions pour trouver une sécurité relative dans l'anonymat de cet immense taudis.

Aujourd'hui, toutes les villes colombiennes ont leur Soacha, une ceinture de misère autour des quartiers riches, où la police et les militaires pénètrent rarement et dont la population se retrouve souvent à la merci des bandes armées auxquelles elles tentent justement d'échapper.

«Ils sont chez eux, et pourtant ils ne peuvent se prévaloir de la protection de l'Etat», explique Roberto Meier, délégué du HCR en Colombie, qui a récemment ouvert une maison-refuge à Soacha pour aider Alicia et ses voisins.

Les deux jeunes femmes évoquées ici, la Soudanaise et la Colombienne, font partie des 25 millions de personnes subissant le même sort dans une cinquantaine de pays: village dévasté, famille éliminée ou dispersée, fuite désespérée dans une misère absolue, menace constante de militaires, de bandes armées et de mili-



UNHCR/J. SPAILL/C. COL/1997

ciens à la solde de petits seigneurs de guerre. Un chiffre effarant par rapport aux 9,2 millions de réfugiés recensés actuellement.

Plus de la moitié de ces déplacés se trouvent en Afrique. Ils sont 6 millions rien qu'au Soudan –pays qui détient le triste record mondial sur ce chapitre, suivi par la Colombie, où vivent la plupart des 3,7 millions de déplacés des Amériques.

Le nombre de déplacés est aussi très important en Asie, dans la région du Pacifique, et même en Europe.

Mais les statistiques varient sans cesse. Ainsi, en 2004, les crises du Soudan, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda ont provoqué un nouvel exode de 3 millions de personnes. Mais les retours ont été tout aussi massifs, notamment en Angola avec 900 000 personnes, ainsi qu'au Soudan et au Libéria.

Dans le monde souvent hallucinant des déplacements de population, comme au Congo et au Soudan, on assiste à de gigantesques chassés-croisés entre les gens qui fuient les zones de combat et ceux qui retournent dans des lieux relativement plus calmes du

**En Colombie, une grande partie des 3,4 millions de déplacés vivent dans une extrême précarité. Le HCR vient en aide à environ 2 millions de ces victimes, déracinées à l'intérieur de leur propre pays.**



“Il n’y a pas si longtemps, il était **HORS DE QUESTION D’ÉVOQUER** les droits fondamentaux des déplacés avec les gouvernements. Aujourd’hui, au moins, la plupart des pays ne contestent pas **CES DROITS.**”

pays. Entre afflux et reflux incessants, le nombre de déplacés est resté à peu près constant, soit quelque 25 millions depuis le début du nouveau millénaire, alors que celui des réfugiés a légèrement diminué au cours de la même période.

#### UNE APPROCHE TIMIDE

FACE À L’AUGMENTATION exponentielle du nombre de déplacés, la communauté internationale se devait de réagir. Dans les années 90, au lendemain de la première guerre du Golfe, puis de celles des Balkans, les gouvernements, les organisations humanitaires et les donateurs sont intervenus sur le plan politique et ont déployé des moyens financiers et matériels sur le terrain pour aider non seulement les réfugiés, mais aussi les millions d’autres déracinés pris au piège dans leur propre pays.

Pour la première fois peut-être, le sort des déplacés devient un vif sujet de conversation dans les allées du pouvoir. L’avocat et diplomate soudanais Francis Deng est nommé au poste nouvellement créé de Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées dans leur propre pays, confirmation éclatante de l’urgence d’attribuer un défenseur attiré à cette catégorie de déracinés.

Au terme de plusieurs années de manœuvres délicates et de négociations serrées avec les gouvernements, les juristes, les universitaires et les humanitaires, M. Deng a rendu publics les *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays*, une série de trente recommandations en matière de protection.

Quelques gouvernements ont intégré certains de ces principes dans leur législation et ont même commencé à réfléchir à la question de la souveraineté et de l’intervention internationale. Comme l’explique Walter Kälin, le spécialiste suisse du droit des réfugiés, qui a succédé à Francis Deng en 2004 avec le titre légèrement remanié de Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l’homme des personnes déplacées dans leur propre pays, “il n’y a pas si longtemps, il était hors de question d’évoquer les droits fonda-

**Des millions de personnes dans le monde, dont cette famille qui s’est réfugiée dans la forêt tropicale du Myanmar, sont confrontées à de multiples dangers à cause des conflits et du manque d’assistance et de protection de leurs gouvernements.**



ONASIA/T. FALISE/DFP/ANX/2004

mentaux des déplacés avec les gouvernements. Aujourd'hui, au moins, la plupart des pays ne contestent pas ces droits".

Suite à l'appel à la mobilisation du Secrétaire général Kofi Annan à la fin du siècle dernier, l'ONU et les institutions spécialisées ont commencé à adopter une approche plus concertée, autrement dit à travailler en collaboration resserrée en faveur des déplacés, et une petite unité a été créée à cet effet au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à Genève.

Aujourd'hui, le coordonnateur des secours d'urgence, Jan Egeland, rend compte deux fois par an au Conseil de sécurité des mesures adoptées pour protéger les populations civiles prises en otage dans les conflits. Ce devoir de protection figure désormais expressément dans le mandat des opérations de maintien de la paix au Libéria et au Soudan, qui fait obligation aux casques bleus d'intervenir si des civils sont en danger.

Lors du Sommet de l'Assemblée générale de septembre 2005, les États membres adoptent une déclara-

tion énonçant leur «devoir de protection» vis-à-vis de leurs populations contre les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et autorisent la communauté internationale à prendre des mesures à l'encontre des pays ne respectant pas leur engagement.

Mais cette démarche, timide car dénuée de tout caractère contraignant, comporte des failles béantes, que la crise soudanaise ne va pas tarder à mettre en évidence.

### COMBLER LES LACUNES

EN 2004, JAN EGELAND A DEMANDÉ DE TOUTE urgence une évaluation indépendante de l'ensemble du dispositif de l'aide humanitaire dans le monde et une division interinstitutions des déplacements internes a été créée à Genève. Le problème va enfin être saisi à bras le corps.

Fin 2005, une nouvelle stratégie a été annoncée. Elle a pour but de renforcer et d'approfondir l'approche concertée déjà mise en œuvre pour venir en aide aux déplacés. Les principales faiblesses et lacunes du système ont été identifiées, notamment ce que Jan Egeland appelle "l'absence de responsabilités opérationnelles clairement attribuées ainsi que le manque de leadership précis dans les secteurs clés". Des organismes chefs de file sont désignés; ils devront coordonner les opérations dans des secteurs définis afin de combler les lacunes décelées.

Le HCR sera chargé de tous les aspects de la protection des déplacés, de la construction d'abris, de la mise en place et de la gestion des camps lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Divers organismes des Nations Unies se répartiront les autres tâches. L'UNICEF s'occupera notamment de la distribution de l'eau, de l'assainissement et de la nutrition, le PAM de la logistique, l'OMS de la santé,

l'UNICEF et OCHA des télécommunications et le PNUD de la reconstruction et du relèvement à long terme. Chaque agence chef de file participera directement aux opérations tout en coordonnant et en supervisant les activités des autres organismes dans son domaine de responsabilité et rendra compte des résultats obtenus par le biais d'une structure échelonnée aboutissant à Jan Egeland.

L'ONU prévoit de créer un fonds de réserve de 500 millions de dollars pour pouvoir lancer des opérations d'urgence à tout moment, et les agences spécialisées réuniront de leur côté des fonds supplémentaires auprès des donateurs pour financer les activités correspondantes.

L'efficacité de la nouvelle approche sera testée en 2006 par une série de projets pilotes dont les premiers seront sans doute lancés dans trois des pays où les déplacés sont les plus nombreux, à savoir le Libéria, l'Ouganda et la République démocratique du Congo.

"L'essentiel, c'est que chacun sache qui est responsable de quoi et qu'au bout du compte l'organisme chef de file désigné rende compte de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées. Tel n'était pas le cas auparavant —les responsabilités étaient trop diluées", analyse le directeur de la division interinstitutions à Genève, Dennis McNamara.

"Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer comme au Darfour en 2004, précise Jan Egeland. La nouvelle approche doit être plus concrète, plus prévisible et d'un meilleur rapport coût-efficacité", autant de mots nouveaux dans le contexte de l'aide aux populations déplacées.

### LE HCR ET LES DÉPLACÉS

LE MANDAT DU HCR EST TRÈS SPÉCIFIQUE. IL NE couvre pas les déplacés. Toutefois, au cours des trente der-

## Des millions et des millions de vies en suspens...

#### IL Y AURAIT ACTUELLEMENT DANS LE MONDE 25 MILLIONS

de personnes déplacées à l'intérieur de leur patrie par les guerres et les persécutions, drame qui préoccupe et mobilise de plus en plus la communauté internationale. Mais il y a également un nombre tout aussi impressionnant de civils chassés de chez eux non pas par un conflit mais par une catastrophe telle qu'un séisme ou une famine.

Le HCR n'a de mandat spécifique ni pour les uns ni pour les autres. Toutefois, au cours des trois dernières

décennies, l'agence a pris part à une trentaine d'opérations d'urgence en faveur de personnes déplacées par la guerre, et vient actuellement en aide à 5,6 millions d'entre elles. Par ailleurs, lors de circonstances exceptionnelles suite à une catastrophe naturelle majeure — comme le tsunami de 2004 en Asie et le tremblement de terre qui a frappé le Pakistan et l'Inde fin 2005 — l'agence met à disposition ses équipes sur le terrain ainsi que des articles de secours. La mise en place de nouvelles stratégies visant à optimiser

l'aide aux personnes déplacées ne couvre, en ce qui concerne le HCR, que l'assistance en faveur des victimes d'un conflit. D'autres organismes, dont les sociétés de la Croix-Rouge, devraient prendre la tête des opérations de secours lors de catastrophes naturelles. Selon l'Université des Nations Unies, le nombre de déplacés pour cause de catastrophe naturelle pourrait bien atteindre les 50 millions d'ici quelques années, non seulement suite à un cataclysme tel qu'un tsunami ou un tremblement de terre, mais aussi à cause de la sécheresse, de

situations de crise liées à la déforestation et à la désertification.

"La communauté internationale doit déterminer d'un commun accord, de manière claire et précise, qui est victime de quoi et quelles organisations doivent être chargées d'aider tel ou tel groupe", explique le recteur Hans Van Ginkel, en concluant : "Nous devons définir ce que nous entendons par réfugiés politiques, économiques et environnementaux. Si nous cernons mieux le problème, nous pourrions nous préparer à agir en conséquence." ■



UNHCR/R. CHALASANI/CC/LKA+2002

**LE MANDAT DU HCR** est très spécifique. Il **NE COUVRE PAS** les déplacés. Toutefois, cela fait plus de 30 ans que le Haut Commissariat est appelé, dans certaines circonstances, à leur venir en aide.

nières années, le Haut Commissariat a été appelé, dans certaines circonstances, à leur fournir une assistance.

Ironie de l'histoire: la nouvelle approche est directement liée à la situation actuelle au Soudan, là où le HCR avait pour la première fois secouru des populations déplacées.

C'était en 1972. La paix était revenue dans le sud, après des années de guerre sporadique. Par milliers, les réfugiés ont commencé à revenir des pays voisins. Mais ils n'ont pas été les seuls. Des milliers d'autres Soudanais, qui s'étaient provisoirement exilés à l'intérieur de leur pays, mais que l'on n'appelait pas à l'époque des déplacés internes, ont également pris le chemin du retour. Le HCR a fourni une même assistance aux deux catégories de déracinés. Aujourd'hui, l'agence pour les réfugiés se trouve confrontée à un défi similaire, dans la même région.

Depuis cette première opération, le HCR a participé à une trentaine d'interventions d'urgence de ce genre, à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil de sécurité ou du Secrétaire général de l'ONU. Il vient actuellement en aide à 5,6 des quelque 25 millions de déplacés que compte notre planète.

Les raisons de ce double rôle sont évidentes: les réfugiés et les déplacés sont souvent victimes d'un même

conflit et sont parfois originaires du même village. La seule différence, c'est que les uns ont franchi une frontière internationale et les autres non. Dans de nombreux cas, les compétences et l'expertise du HCR peuvent s'appliquer aux deux groupes de déracinés.

Mais le Haut Commissariat veille depuis toujours à ne pas s'engager trop en avant. Porter secours à des millions de personnes en plus risquerait en effet de grever ses finances, déjà limitées. L'agence fait également très attention à ne pas empiéter sur le territoire de chacun dans un secteur de plus en plus congestionné où se côtoient agences humanitaires, gouvernements et même des militaires. Le HCR songe aussi aux difficultés que doit affronter son personnel, notamment en matière de sécurité, et surtout ne veut ni diluer ni compromettre sa mission première, celle de venir en aide aux réfugiés.

Une autre question délicate continue de préoccuper le HCR, les gouvernements et diverses organisations: n'est-il pas contradictoire de vouloir s'occuper à la fois des réfugiés et des déplacés? Autrement dit, en aidant les personnes déracinées à l'intérieur de leur propre pays, le HCR ne risque-t-il pas de compliquer une autre de ses tâches fondamentales, celle d'aider les réfugiés à trouver un pays d'asile?

**Même après leur retour**, les civils doivent faire face à toutes sortes de problèmes — conflit qui perdure, maisons détruites, écoles et dispensaires en ruines. Au Sri Lanka, ce sont les innombrables mines plantées par les militaires et les rebelles tamouls qui représentent une menace omniprésente.



UNHCR/A. ERIKSSON/DZ/IRQ-2004

Plusieurs centaines de milliers de personnes, en majorité des Kurdes, ont regagné leur foyer dans le nord de l'Iraq et remettent leurs communautés sur pied. Mais un million de civils sont toujours déracinés par le conflit qui continue de faire rage dans d'autres régions du pays.

# Qui sommes nous, au juste?

## Quelques questions clés concernant les déplacés

### Qui sont les déplacés internes ?

Il s'agit d'individus ou de groupes de personnes contraints de fuir leur foyer pour échapper à un conflit armé, à la violence et à des abus des droits de l'homme.

Des millions d'autres individus ayant survécu à une catastrophe naturelle majeure, tremblement de terre, inondation ou autre, sont également inclus dans la catégorie des personnes déplacées sans toutefois relever de la compétence du HCR, sauf lors de circonstances exceptionnelles.

### Combien y a-t-il de personnes déplacées en raison de persécutions ?

Selon les Nations Unies, il y en aurait près de 25 millions dans 50 nations, dont la moitié en Afrique. En plus des 9,2 millions de réfugiés, le HCR vient en aide à 5,6 millions de déplacés.

### Quelle est la différence entre un réfugié et un déplacé ?

Tous deux sont déracinés parce qu'ils ont été contraints d'abandonner leur lieu de vie — région ou pays d'origine — pour des raisons souvent similaires. La différence réside dans le fait que

le réfugié franchit une frontière internationale en quête de sécurité dans un autre pays tandis que le déplacé reste dans sa patrie.

### Les réfugiés et les personnes déplacées bénéficient-ils du même régime d'assistance et de protection ?

A son arrivée, le réfugié bénéficie d'une aide alimentaire, d'un toit et d'une relative sécurité dispensés par le pays d'accueil. Il est en outre protégé par un corpus bien défini de lois et de conventions internationales. Le HCR et d'autres organisations humanitaires œuvrent dans ce cadre juridique pour aider le réfugié à reconstruire sa vie dans un autre Etat ou à retourner chez lui quand la situation le permet.

### Et le déplacé ?

Sa situation est bien plus précaire. Un déplacé peut être pris au piège d'un conflit interne qui s'éternise. Il arrive qu'il soit perçu comme un ennemi par son propre gouvernement qui peut décider de son sort en toute impunité. Il n'existe pas d'instrument juridique international spécifique aux déplacés

et les accords existants, dont les Conventions de Genève, sont difficiles à appliquer. De plus, les donateurs hésitent parfois à intervenir dans des conflits internes ou à fournir un soutien continu.

### Le dossier des personnes déplacées est l'objet d'un débat de plus en plus vaste. Pourquoi ?

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale s'est avant tout attelée à secourir les victimes les plus visibles du conflit — les réfugiés. C'est dans ce contexte que le HCR a été créé dans les années de l'après-guerre et qu'un cadre juridique international a vu le jour. Avec la fin de la guerre froide, la nature des conflits a changé et les affrontements entre grandes puissances ont progressivement cédé la place à des luttes intestines locales, plus circonscrites. Ces guerres ont considérablement augmenté le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

### Quelle a été la réaction de la communauté internationale ?

Ces civils déracinés recevaient auparavant une assistance limitée. En tant que garant des

Conventions de Genève, le Comité international de la Croix-Rouge a été actif dans ce domaine pendant plusieurs décennies. Ces dernières années, d'autres organisations et des gouvernements ont entamé un vaste débat et, en 2005, constatant leur échec à répondre de manière satisfaisante au drame des personnes déplacées, ont opté pour une approche plus globale, axée sur une plus grande coordination et davantage de prévention.

### Principes directeurs

Un manuel intitulé *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*, a également été élaboré. Ce document n'a pas force de loi mais ses 30 recommandations — donnant une définition des déplacés et soulignant l'existence d'un vaste corpus juridique déjà en place pour protéger les droits fondamentaux de la personne et les responsabilités des gouvernements — ont pour but d'aider les gouvernements et les organisations humanitaires dans leur travail en faveur des personnes déplacées.

# C'est seulement au cours des dernières années du XX<sup>e</sup> siècle que la **GRAVITÉ, DU PROBLÈME DES PERSONNES DÉPLACÉES** est apparue dans toute son **AMPLEUR.**

Si les civils reçoivent une aide dans leur patrie, les pays d'asile potentiels ne vont-ils pas se sentir exonérés de l'obligation de les accueillir en tant que réfugiés, comme ce fut le cas de l'ex-République yougoslave de Macédoine lors de la crise du Kosovo ?

Certains experts pensent au contraire que les Etats seront mieux disposés à recevoir des demandeurs d'asile s'ils ont la certitude que tout a été tenté dans le pays

même avant que les gens ne soient contraints, en désespoir de cause, de demander la protection d'une nation étrangère.

Le HCR a fait savoir, par la voix de son Comité exécutif, que ses interventions dans les pays ne devaient en aucun cas porter atteinte aux principes des droits de l'homme et au droit humanitaire international ainsi qu'à l'institution de l'asile.

## **Grâce à cette mobilisation sans précédent, peut-on espérer une diminution du nombre de déplacés dans le monde ?**

Les personnes déplacées sont environ 25 millions et leur nombre n'a pratiquement pas changé depuis le début du nouveau millénaire. Actuellement, le HCR vient en aide à environ 5,6 millions d'entre elles, soit 21 pour cent de plus qu'en 2003. Cette forte augmentation s'explique notamment par les dernières statistiques officielles de la Colombie, où le nombre de personnes déracinées à l'intérieur du territoire a augmenté de 760 000 personnes, passant à deux millions de civils, ainsi que par les quelque 660 000 déplacés à qui le HCR fournit actuellement une assistance dans la région du Darfour, au Soudan.

## **Quelle est la position du HCR vis-à-vis des personnes déplacées ?**

La principale mission du HCR est de s'occuper des réfugiés, mais ces 30 dernières années l'agence a pris part à une trentaine d'opérations humanitaires impliquant aussi des déplacés, notamment en Colombie, en Afrique et en Afghanistan. Un accord global, conclu en 2005, renforcera et énoncera plus clairement les différents rôles de la communauté internationale et des agences spécialisées en faveur des personnes déplacées.



UNE ÉCOLE DU SUD-SOUDAN.

## **Quelle est la réponse opérationnelle du HCR ?**

Le drame des réfugiés et celui des déplacés étant souvent étroitement liés, une seule et même opération coordonnée est alors la plus rationnelle, notamment lorsqu'il y a des déplacés dans les zones géographiques de rapatriement des réfugiés. La nouvelle stratégie mise en place attribuera un rôle chef de file au HCR là où son expertise s'avèrera un atout précieux : la protection, la construction d'abris et la gestion des camps. D'autres organisations assumeront des responsabilités analogues dans les domaines de

l'approvisionnement en eau, de l'hygiène, des soins médicaux, de l'alimentation et de la logistique. Par ailleurs, il a été décidé de créer un fonds central de plusieurs millions de dollars et d'augmenter les contributions des donateurs en faveur du HCR tandis que des projets pilotes seront initiés en 2006 afin de concrétiser la nouvelle stratégie de coopération.

## **Le rôle du HCR en faveur des réfugiés entre-t-il en conflit avec son assistance aux déplacés ?**

Grâce à une interprétation flexible de son Statut, le HCR a été en mesure de venir en aide aux déplacés. Cet atout sera renforcé par la concrétisation de la collaboration récemment décidée. Mais il y a eu quelques contraintes dans le passé, notamment en raison de l'insécurité et de l'impossibilité d'avoir accès aux populations de déplacés à cause des gouvernements et des factions belligérantes. Il y a également eu certaines difficultés à aider simultanément réfugiés et

déplacés. Les programmes conçus pour assister les civils déracinés qui n'ont pas quitté leur pays — les déplacés — peuvent, en raison de leur nature même, compliquer les procédures d'asile. Pendant la guerre du Kosovo, par exemple, l'ex-République yougoslave de Macédoine n'a pas jugé utile d'autoriser les déplacés à traverser la frontière pour demander asile parce qu'ils recevaient déjà de l'aide dans leur propre pays.

## **Y a-t-il eu d'autres situations délicates dans le passé ?**

En ex-Yougoslavie et au Timor, le HCR avait décidé d'aider et de protéger l'ensemble des populations déracinées en fonction de leurs besoins humanitaires plutôt que de leur statut de réfugié. Il arrive en effet que les réfugiés ne constituent qu'une mineure partie des personnes déracinées lors d'un déplacement massif de populations, comme en Colombie, où le HCR participe à une opération de grande ampleur. En outre, pour garantir le succès de la réintégration des réfugiés dans leur pays d'origine, il s'avère parfois indispensable de venir également en aide aux personnes déplacées vivant dans la même région. Tel a été le cas, notamment, au Mozambique, en Sierra Leone, en Afghanistan et au Guatemala. ■



PANDOS/S. TORFINN/DP/DRCC/2005



Le débat se poursuit. Dans *Forced Migration Review*, une publication de l'Université d'Oxford, Roberta Cohen a qualifié l'absence de protection des déplacés de "plus grave lacune" de l'action humanitaire. Elle estime que le HCR doit à la fois redéfinir et élargir son rôle de protection.

"S'agissant des réfugiés, il [le HCR] garantit essentiellement le droit d'asile et le droit au non-refoule-

ment [ne pas être renvoyé de force dans un pays où l'on risque d'être persécuté]. Les déplacés devraient avoir les mêmes droits que les autres citoyens même s'ils sont restés dans leur pays, mais il n'existe pas d'accords juridiques internationaux pour les protéger, c'est-à-dire pour défendre leur intégrité physique et l'ensemble de leurs droits."

En l'absence d'organisations spécifiquement char-



**Au cœur de l'Afrique, en Ouganda (à gauche) et dans la République démocratique du Congo, quelque 4 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, chassés de chez eux par la violence, vivent dans des abris précaires et sont exposés à des agressions permanentes.**

FANO/S.A. TORENNI/DP/UGA/2003

gées de protéger les déplacés, de nombreux observateurs préconisent depuis une dizaine d'années que ce soit le HCR qui assume ce rôle.

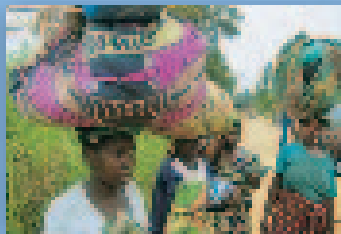
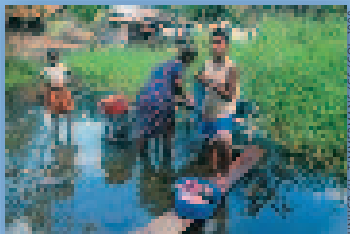
Dans les années 90, Sadako Ogata, alors Haut Commissaire, avait fait savoir qu'aider des millions de personnes en plus créerait des difficultés telles – besoin de ressources financières et matérielles supplémentaires, mandat plus complexe, méfiance des autres organisa-

tions – qu'il serait plus sage de ne pas s'engager dans cette voie.

Toutefois, Joel Charny, vice-président chargé des politiques auprès de *Refugees International*, reste convaincu que la désignation d'un seul chef de file est la meilleure solution. "La démarche concertée demeure foncièrement inadaptée", écrit-il dans *Forced Migration Review*. Les hauts responsables de l'ONU devraient "décider

Suite page 18 ►





## Colombie

Le HCR vient en aide à environ 2 millions des 3,4 millions de civils déracinés, souvent contraints de vivre dans des bidonvilles à la lisière des grandes villes. Des décennies de conflit interne ont fait de cette crise humanitaire la plus grave de tout l'hémisphère occidental.

## Angola

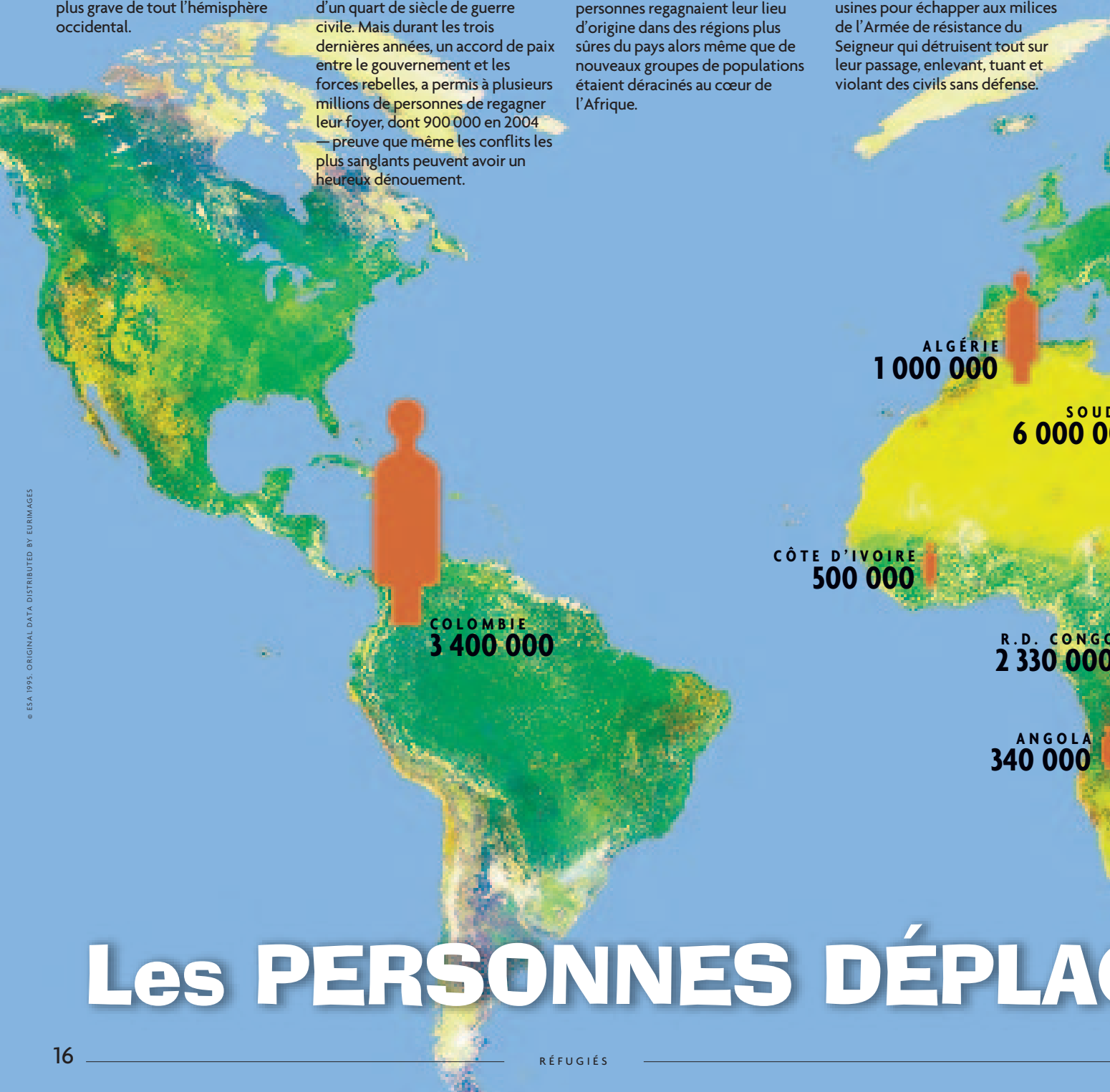
Au début du nouveau millénaire, l'Angola a été officiellement reconnu comme le pire endroit au monde pour élever un enfant. Des millions de personnes ont été contraintes de fuir et des milliers d'autres ont péri au cours de plus d'un quart de siècle de guerre civile. Mais durant les trois dernières années, un accord de paix entre le gouvernement et les forces rebelles, a permis à plusieurs millions de personnes de regagner leur foyer, dont 900 000 en 2004 — preuve que même les conflits les plus sanglants peuvent avoir un heureux dénouement.

## R.D. Congo

Plus de 2,3 millions de civils ont été exilés à l'intérieur du pays, constituant le troisième plus grand groupe de personnes déplacées au monde. Mais, surprenante mosaïque de mouvement, environ un million de personnes regagnaient leur lieu d'origine dans des régions plus sûres du pays alors même que de nouveaux groupes de populations étaient déracinés au cœur de l'Afrique.

## Ouganda

La situation de quelque 1,4 million de personnes déracinées dans le nord du pays est si précaire que des villages entiers sont désertés durant la nuit, leurs habitants cherchant à s'abriter dans des lieux plus sûrs, comme des écoles et des usines pour échapper aux milices de l'Armée de résistance du Seigneur qui détruisent tout sur leur passage, enlevant, tuant et violant des civils sans défense.



# Les PERSONNES DÉPLACÉES



## Soudan

Le Soudan compte le plus grand nombre de personnes déplacées au monde, soit quelque 6 millions. Beaucoup vivent dans des conditions dramatiques, en particulier dans la région du Darfour, et sont victimes d'agressions, de viol et d'enlèvement. Ils sont souvent privés d'eau, de nourriture et d'abri, les convois humanitaires étant eux-mêmes pris pour cibles par des bandes armées.

## Les Balkans

Les armes se sont enfin tuées dans les Balkans et plus de 2,5 millions de personnes ont pu retourner chez elles. Mais des centaines de milliers d'autres attendent encore de pouvoir revenir au Kosovo, notamment les civils d'origine serbe ou appartenant à des minorités ethniques comme ces Roms.

## Iraq

Suite à la chute de Saddam Hussein en 2003, des centaines de milliers de personnes ont regagné leur foyer, essentiellement des Kurdes du nord de l'Iraq où le HCR gère actuellement plusieurs programmes. Toutefois, près d'un million de personnes sont déplacées à l'intérieur du territoire, victimes de la violence qui continue de déchirer leur pays.

## Myanmar

Des millions d'individus sont encore en situation de danger permanent dans une vingtaine de pays, en raison d'affrontements armés à proximité de leur village et de leur foyer. Au Myanmar, entre autres, beaucoup ne reçoivent aucune assistance de la part de leur gouvernement. Ignorés du reste du monde, ils endurent leur souffrance dans l'oubli.



# PLACÉES dans le monde

de confier au HCR la coordination internationale des activités concernant les déplacés internes afin de donner une certaine cohérence à un système éclaté”.

Le Haut Commissaire Guterres a pour sa part fait connaître sa position en août dernier. Il a promis que le HCR s’occuperait davantage des déplacés sans pour autant compromettre sa mission première, la protection des réfugiés.

Des fonds supplémentaires seront nécessaires, a-t-il ajouté, en insistant sur les objectifs mis en avant par Jan Egeland – prévisibilité, coordination et coopération. “Nous faisons partie d’une équipe”, a-t-il souligné sur ce point qu’il qualifie de sensible. “Nous sommes

prêts à assumer un rôle pilote dans certains domaines, mais au sein d’une équipe et dans le respect du mandat respectif de chacun. Nous ne ferons rien tous seuls.”

**PRINCIPALES POPULATIONS DÉPLACÉES ASSISTÉES PAR LE HCR**

	PAYS	DÉPLACÉS
1.	Colombie	2 000 000
2.	Soudan	662 300
3.	Azerbaïdjan	578 500
4.	Libéria	531 700
5.	Sri Lanka	386 100
6.	Fédération de Russie	353 800
7.	Bosnie-Herzégovine	327 100
8.	Serbie-Monténégro	257 700
9.	Géorgie	237 500
10.	Afghanistan	186 900
11.	Côte d’Ivoire	38 000
12.	Croatie	12 500

**POINTS D’INTERROGATION**

MAIS L’HORIZON EST ENCORE flou. Le HCR et les autres organisations humanitaires auront beau répondre avec efficacité aux besoins juridiques et matériels des populations déracinées, la solution ne pourra au bout du compte être que politique.

“Nous avons négligé ces personnes trop longtemps”, a récemment réitéré Jan Egeland. “Nous avons trop souvent été l’emplâtre couvrant une blessure que seule une solution politique permettra de guérir.”

Le cas de l’Angola corrobore parfaitement cette analyse. Ce pays, où ont été perpétrés des exactions et des crimes innommables contre des civils sans défense, prouve aussi que les crises les plus inextricables peuvent trouver une issue pour peu que les belligérants y mettent un peu de bonne volonté. Il y a trois ans, l’Angola était en effet le cauchemar des humanitaires. Malgré ses abondantes ressources naturelles – pétrole, pierres précieuses, minerais et terres agricoles – ce pays potentiellement très riche s’était enlisé dans une guerre civile commencée plus d’un quart de siècle auparavant, au lendemain de son indépendance du Portugal.

L’Angola était officiellement considéré comme le pire pays au monde pour y élever un enfant et où les jeunes, s’ils survivaient jusqu’à l’âge adulte, n’auraient pour tout héritage qu’un « vaste paysage de désolation » pour reprendre l’expression d’un fonctionnaire de l’ONU à l’époque. “La guerre civile saigne le pays depuis si longtemps que l’on pourrait presque s’y habituer et finir par penser que les milliers de morts, les 100 000 mutilés et les millions de déplacés font partie du quotidien”, rapportait-on alors au PAM.

En 2002, le gouvernement et les rebelles signent enfin un accord de paix et les Angolais commencent à rentrer chez eux, certains parcourant à pied des centaines, voire des milliers de kilomètres, sans aucune assistance, pour reconstruire leurs villages dévastés. Le nombre des retours atteint 900 000 dans la seule année 2004, et si le pays est certes encore fragile, la fin d’un des conflits les plus longs et meurtriers des dernières décennies incite à un certain optimisme, quoique mesuré.

L’accord de partage du pouvoir conclu l’année suivante en République démocratique du Congo a lui aussi entraîné une vague de retours. Le même phénomène est en train de se produire en Somalie, malgré l’absence de gouvernement. A pied, en camion, à bicyclette, en avion ou par bateau, les Libériens rentrent chez eux, tout comme les habitants d’une partie du Soudan et de l’Afghanistan. Et surtout, il n’y a pas eu de nouveau conflit majeur en 2004.

Mais ces événements encourageants sont tempérés par d’autres sources de préoccupation. En effet, les récents déplacements forcés de populations ont été aussi nombreux que les retours et quelques pays ont intégré les *Principes directeurs* dans leur législation nationale. Mais si certains ont accepté, ne serait-ce que théoriquement, l’idée d’honorer leurs obligations en matière de droits de l’homme, beaucoup d’autres, nonobstant les pressions internationales, ont défendu le caractère sacro-saint de la souveraineté nationale.

Dans 13 pays au moins, les gouvernements, pourtant tenus de protéger les citoyens, ont participé activement à des offensives militaires contre ces mêmes citoyens, selon le *Global IDP Project* du Conseil norvégien d’aide aux réfugiés. Dans une vingtaine de pays, quelque 20 millions de civils ont été contraints de vivre dans des zones de combat où leur vie était constamment menacée. Et que dire des 19 pays en proie à des guerres dont on ignore à peu près tout, et notamment le sort de millions d’innocents pris en otage ?

Ces situations d’extrême précarité – guerres sans fin, manque d’information, gouvernements se battant contre leur propre peuple – ont souligné l’ampleur des défis auxquels est confrontée la communauté internationale, en particulier pour le HCR dans sa mission de protection, même si les principales agences humanitaires sont prêtes à accroître leur aide.

Des gouvernements, qualifiés par le *Global IDP Project* de récalcitrants, comme le Myanmar, la République centrafricaine ou le Népal, accepteront-ils de coopérer ? Comment le personnel sur le terrain pourra-t-il fournir une protection dans des régions où les affrontements ne cessent de faire rage ? Et comment ce même personnel pourra-t-il se protéger dans un environnement aussi hostile ?

**RATTRAPER LE RETARD**

DENNIS MCNAMARA, DIRECTEUR DE LA DIVISION interinstitutions à Genève, pense que, malgré les interrogations et les incertitudes, la nouvelle approche de l’aide aux déplacés représente un virage assez radical dans le monde onusien. “Reste maintenant à tra-

duire les engagements en actes concrets sur le terrain.” Il faut évidemment persuader les gouvernements concernés de coopérer, mais aussi obtenir la participation des donateurs habituels. Beaucoup disent déjà que les populations déplacées ont été négligées trop longtemps et qu’il faudra dépenser des sommes énormes pour rattraper ce retard – un milliard de dollars par an au bas mot.

Les donateurs, qui doivent répondre à des sollicitations de plus en plus nombreuses tout en jonglant avec un budget resserré, prouesse désormais tout aussi incontournable pour les huma-

nitaires, ont parfois été accusés de sélectionner les situations d’urgence à soutenir en priorité. Ainsi, le tsunami en Asie, catastrophe hautement médiatisée, a suscité un immense élan de solidarité internationale et un afflux de dons phénoménal tandis que les victimes d’autres crises moins télévisées ont reçu peu d’attention et ont été aidées au compte-gouttes. Certains humanitaires craignent que les activités en faveur des déplacés ne soient financées par des prélèvements sur les opérations déjà en cours au lieu d’un apport de nouveaux fonds.

Walter Kälin, Représentant spécial pour les droits de l’homme des personnes déplacées, pense que les donateurs vont répondre présent à l’appel... à certaines conditions. “J’ai l’impression qu’ils sont prêts à mon-



UNHCR/H. CALUX/DP/LBR-2003

ment que si elles disposent de ressources supplémentaires.”

L’ancien Haut Commissaire adjoint Kamel Morjane a fort bien résumé le fond du problème : “Il n’est ni éthique ni pratique de distinguer entre les êtres humains selon qu’ils ont ou non franchi une frontière. Toutes les vies humaines devraient avoir la même valeur, et celle d’un déplacé est aussi précieuse que celle d’un réfugié.”

Après l’appel à la mobilisation lancé par le Secrétaire général de l’ONU à la veille du nouveau millénaire, le *Canberra Times* écrivait dans son éditorial : «L’histoire verra-t-elle cette initiative comme un vœu pieux ou comme un premier pas courageux vers un nouvel ordre mondial ? De la réponse à cette ques-

**Au Libéria, le désarmement des jeunes combattants acceptant de déposer leurs armes a été l’un des facteurs clés du retour à une vie normale pour l’ensemble de la population.**

**“Il n’est ni éthique ni pratique de distinguer entre les êtres humains selon qu’ils ont ou non franchi une frontière. Toutes les vies humaines devraient avoir LA MÊME VALEUR, et celle d’un **DEPLACÉ** est aussi précieuse que celle d’un **RÉFUGIÉ**.”**

ter à bord”, confiait-il récemment à l’issue d’une longue série de consultations, “mais seulement s’ils constatent que les organisations sont efficaces sur le terrain. Je sais que c’est un peu la quadrature du cercle, car les organisations ne peuvent travailler efficace-

tion dépendent la prospérité, le bonheur et peut-être la vie de millions d’êtres humains au cours du siècle prochain.»

Plus de cinq ans après, cette interrogation n’a rien perdu de son actualité. ■

“Le mot résonnait à mes oreilles comme une malédiction ou une maladie mortelle”

## APPRENDRE À N'ÊTRE PLUS QU'UN RÉFUGIÉ

PAR MARIJANA ILIC



LES SPECTATEURS APPLAUDISSENT, le rideau tombe et nous nous engouffrons dans les coulisses. Un journaliste accompagné d'un caméraman m'aborde, micro à la main.

“Bonsoir. C'était formidable. Parlez-nous un peu de vous. Quel âge avez-vous ? Quand et comment avez-vous commencé à faire du théâtre ? Quels sont vos projets ?”

Je le regarde, je regarde le micro, et je pense d'abord à tout ce que je ne peux lui dire.

*Un jour je suis devenu un réfugié. Je croyais pourtant que j'étais un petit garçon comme les autres, et que le jardin de mon enfance serait là aussi longtemps que le soleil se lèverait. J'ai vite compris que je m'étais trompé.*

*Ma vie est une histoire de routes. Celle que j'ai déjà parcourue et celle qui s'ouvre devant moi. La première est encore très présente dans ma mémoire. La seconde se confond avec mes rêves d'adolescent.*

*Je me revois sur cette première route, accroché à la main de ma mère. Il y a beaucoup de gens. Des familles entières, à pied, en voiture, en tracteur, des grands-mères et des bébés. Mais maman et moi nous sommes seuls et nous n'avons rien. J'avance sur cette route inconnue que ma mère n'a certainement pas choisie, serrant sa main de plus en plus fort tellement j'ai peur. J'ai cinq ans. Maman a 29, mais j'ai l'impression que nous sommes tous les deux des enfants.*

*Derrière nous, il y a des flammes et de la fumée au-dessus de notre village. Je me demande ce qui est arrivé au pingouin en peluche qui dormait toujours avec moi. Le cœur*

*gros, je pense aux jouets que j'ai dû abandonner. Je suis si fatigué. Où est mon lit ? Combien de temps encore faut-il marcher ? Et qu'est ce qui nous attend au bout de cette route ?*

*Quelques jours plus tard, mon oncle a parlé tout bas à ma mère. Ce n'était pas très clair pour moi, mais j'ai compris que mon père était mort. C'était comme si le ciel m'était tombé sur la tête. Je ne reverrais plus jamais mon papa !*

*Ma mère écoutait, sans bouger, les yeux baissés. Sa main a failli me lâcher, alors je l'ai serrée encore plus fort. Elle a hoché la tête en silence. Puis mon oncle s'est tu. Il n'avait plus rien à dire. J'ai levé les yeux vers lui et j'ai compris que c'était aussi un adieu à mon père et la fin d'un rêve. De grosses larmes ont commencé à couler sur les joues de ma mère.*

*Elle a pleuré pendant des kilomètres et des kilomètres. Au bout de la route il n'y avait personne, on ne savait pas où aller. On traversait beaucoup de villages, mais aucun n'était le nôtre. Et papa ne nous attendait nulle part.*

*Un jour, alors que nous nous sommes arrêtés pour manger, j'ai dit à ma mère : “S'il te plaît, maman, ne pleure plus.” Elle m'a caressé doucement la tête. “Je t'aime, mon petit ange”, a-t-elle murmuré en m'embrassant. J'ai passé mes bras derrière sa nuque, enfoui mon visage dans son cou, et tout est redevenu presque normal. J'avais besoin de si peu ! Comme tous les enfants, un rien me rendait heureux.*

### Qui suis-je ?

*C'est à la fin de cette longue errance que j'ai entendu pour la première fois le mot « réfugié ». Comme c'était bizarre d'être défini par un nom que l'on n'avait jamais entendu auparavant ! Quand est-ce que je suis devenu quelqu'un d'autre ? Lorsque j'ai quitté mon village ? Pendant que je marchais ? A notre arrivée dans le centre*

d'accueil ? Je ne sais pas pourquoi, mais je crois que cela s'est passé le jour où mon père est mort.

Nous nous sommes finalement arrêtés quelque part. Ma mère trouvait parfois de petits boulots et j'allais à l'école maternelle. Notre centre recevait beaucoup de visiteurs. Des inconnus venaient nous voir à bord de véhicules recouverts de sigles de toutes les couleurs. On les appelait des « travailleurs humanitaires ».

C'était donc ça, nos nouveaux amis, des gens payés pour nous rendre visite ? Des amis professionnels, en quelque sorte. Je me demandais s'ils viendraient aussi à ma fête d'anniversaire avec des cadeaux, et pourquoi pas avec leurs enfants, qui pourraient jouer avec moi. Je découvrais une autre sorte d'amitié, où on n'avait même pas besoin de connaître nos prénoms.

On nous a donné un poêle pour chauffer notre pièce. Il y avait dessus un sigle avec quelques lettres : HCR. J'ai essayé de les détacher, mais c'était impossible. Alors je les ai copiées dans mon cahier d'écolier.

J'ai demandé à ma mère :

« Pourquoi il y a ça sur le poêle, maman ? »

– Pour rien, mon fils. Pour nous rappeler que nous sommes des réfugiés. Du coup, je n'ai plus voulu de ça dans mon cahier.

À l'école, chaque fois que les autres enfants me traitaient de réfugié, le mot résonnait à mes oreilles comme une malédiction ou le nom d'une maladie mortelle. D'ailleurs, j'avais souvent l'impression d'être gravement malade. J'étais hanté par mes souvenirs – les moments passés avec mon père, le jardin de mon enfance – à l'heure où je m'efforçais de surmonter ma situation de réfugié pour devenir un adolescent comme les autres.

## Le pacte

Un beau matin, un de nos nouveaux « amis » vint nous parler d'un programme de prêts à l'intention des gens qui voulaient se lancer dans une nouvelle activité.

J'interrogeai ma mère :

« Ça t'intéresse ? »

– Non.

– Mais enfin, maman, tu peux essayer !

– Non, ce n'est pas pour nous. Tu crois qu'on va me prêter de l'argent ? Je suis moins que rien, moi ! Une réfugiée de plus, c'est tout ! »

Le dimanche suivant, ma mère m'annonça que le HCR montait une petite troupe de théâtre et que tous les enfants âgés de 7 à 16 ans pouvaient s'inscrire. Je continuai de regarder la télé.

« Eh bien, qu'est-ce que tu en penses ? me lança-t-elle.

– De quoi ? »

– De cette troupe, voyons ! Tu pourrais en faire partie.

Cela te ferait du bien.

– Non, ce n'est pas mon truc.

– Mais tu dois avoir des activités en dehors de l'école. Ce serait très sain de faire du théâtre.

– Peut-être. Mais ce n'est pas pour moi. Je n'ai pas besoin de ça. »

Nos regards se sont croisés. J'ai éteins la télé et je lui ai dit :

« Pourquoi tu n'as pas demandé ce prêt, alors ? »

– Ce n'est pas la même chose.

– Vraiment ? D'accord. Mais ça aussi c'est différent.

– Ecoute, tu es jeune. Tu dois te bouger... »

Je l'interrompis. « Ecoute, maman, faisons un pacte. Tu demandes ce prêt, et je m'inscris. »

Elle caressa doucement mes cheveux. Elle souriait si rarement que j'avais oublié qu'elle en était capable. J'avais presque oublié que j'avais une aussi jolie maman, avec des yeux aussi tendres, aussi clairs.

Puis elle hocha la tête et dit simplement : « D'accord pour le pacte. » Je me jetai dans ses bras en riant. Comme quand j'avais cinq ans, j'enfouis mon visage dans son cou et je me sentis bien. Comme alors, j'avais besoin de si peu pour être heureux ! Je murmurai à son oreille :

« Tu avais peur d'échouer ? »

Elle acquiesça en silence. C'était la première fois, depuis notre arrivée, que je la voyais pleurer.

Le soir, avant d'aller au lit, je sortis d'un tiroir une photo sur laquelle mon père me tenait, maladroitement juché sur sa première bicyclette. Au dos, ces quelques mots, écrits de sa main : « Si tu n'essaies pas, tu ne sauras jamais rouler. »

J'appuyai l'image contre ma joue et j'appelai ma mère, qui était déjà couchée.

« Maman ? »

– Oui ? »

– Rien. Je voulais juste entendre ta voix. »

Et te dire que papa avait raison, ajoutai-je pour moi tout seul.

Dans les coulisses, le journaliste me prend par le bras.

« Asseyons-nous là-bas », dit-il en désignant deux chaises au fond du couloir. Le caméraman nous emboîte le pas. Une fois installé, je regarde autour de moi. La lampe témoin de la caméra s'allume, et je commence :

« Je suis entré dans la troupe il y a plusieurs années. J'avais alors 10 ans... »

“C'est à la fin de notre longue errance que j'ai entendu pour la première fois le mot de réfugié. Comme c'était bizarre d'être défini par un nom que l'on n'avait jamais entendu auparavant !”

## 2005

**L**E TÉLESCOPAGE DES IMAGES EST À LA FOIS bouleversant et rassurant. Des corps en état de décomposition échoués sur les plages immaculées du Yémen, dans le golfe d'Aden, les mains ligotées derrière le dos. Encore une fois, les pirates et les passeurs n'ont pas fait de quartier. Les victimes ? Des personnes désespérées tentant d'échapper au chaos qui règne dans une partie de la corne de l'Afrique. Elles ne réaliseront jamais leur rêve de liberté. Mais ailleurs dans cette même région si éprouvée, au Sud-Soudan, des centaines de milliers d'hommes et de femmes regagnent enfin leurs villages, après des années de guerre. Ils reconstruisent leurs petites maisons et les écoles, aux murs criblés de balles, accueillent de nouveau le rire des enfants.

En Colombie, des adolescents sont assassinés de sang-froid par des bandes armées et le conflit interne qui ravage le pays depuis des décennies ne montre guère de signes d'apaisement. Mais, plus au nord, à des milliers de kilomètres de là, dans la ville américaine d'Utica, deux jeunes filles parlent de leurs projets d'avenir devant leur écran d'ordinateur. Pour des millions de déracinés, en effet, la vie est une loterie, et elles ont eu la chance de tirer le « bon numéro » : elles ont été admises à la réinstallation définitive dans un pays tiers. Cette nouvelle vie aux Etats-Unis leur permettra d'oublier les persécutions dont elles ont été victimes dans leur pays en Asie du Sud-Est, le Myanmar. (voir RÉFUGIÉS n° 138).

Dans la région du Darfour, au Soudan, sanglant théâtre de la plus grande crise humanitaire actuelle, le viol des femmes est devenu monnaie courante, des hommes sont tués sans pitié, certains traînés derrière un cheval jusqu'à ce que mort s'ensuive. Même les convois humanitaires sont attaqués et pillés, car il ne reste plus rien d'autre à voler. Deux millions de personnes ont été chassées de chez elles. Mais en Afghanistan, où la violence a été tout aussi dévastatrice, plus de 4 millions de civils sont rentrés chez eux depuis fin 2001, dont plus de 700 000 en 2005. Ce retour massif constitue à ce jour l'une des opérations de rapatriement les plus importantes et les plus réussies de l'histoire humanitaire.

#### UNE ANNÉE CONTRASTÉE

CES QUELQUES EXEMPLES DONNENT UNE IDÉE DE ce qu'Erika Feller, directrice de la protection internationale au HCR, appelle « une année contrastée ». Les

images parlent d'elles mêmes : d'un côté, paroxysme de la violence, abus systématiques des droits de l'homme, érosion de la générosité des donateurs traditionnels, et de l'autre, retour massif de populations dans certaines régions et baisse du nombre de demandeurs d'asile.

Début 2005, par exemple, le nombre de réfugiés dans le monde était tombé à 9,2 millions, son niveau le plus bas depuis près d'un quart de siècle. Il y avait 839 000 demandeurs d'asile dans les grands pays industrialisés, là encore, le chiffre le plus bas en 16 ans. Cette tendance à la baisse a persisté tout au long de l'année.

Outre le retour massif d'Afghans et de Soudanais du Sud, d'importants mouvements de populations ont également été observés dans le centre de l'Afrique, en Angola, dans l'ouest du continent et dans certaines régions d'Iraq et du Sri Lanka. Quant aux Balkans, qui ont commémoré le 10e anniversaire des Accords de paix de Dayton, plus de 2,5 millions de personnes ont pu regagner leur foyer.

Le Plan d'action de Mexico, signé par vingt pays, constitue sans doute à ce jour l'instrument opérationnel le plus sophistiqué pour protéger les réfugiés. Son impact positif commence à se faire sentir dans les pays d'Amérique latine.

Mais ces événements encourageants sont hélas tempérés par des situations de crises qui s'enlissent, à commencer par la stagnation du nombre de déplacés, victimes de conflits à l'intérieur de leur pays, à 25 millions de personnes. Pour prendre ce problème à bras le corps, les organisations humanitaires, dont le HCR, ont récemment conclu à la nécessité d'une approche « revue et corrigée » de l'aide internationale, concertée et coordonnée, à la hauteur de sa gravité (voir page 2).

Qui plus est, les dernières statistiques font état de 11 millions d'apatrides – des gens qui n'ont pas de pays et sont souvent privés de leurs droits les plus élémentaires, comme l'éducation et le logement, et qui sont enterrés dans l'anonymat le plus complet.

Quant au chapitre de l'insécurité, il est loin d'être clos. Chaque jour, des millions de réfugiés et de déplacés en font les frais – populations déracinées du Soudan et de Colombie, *boat people* en route pour le Yémen, Africains qui risquent leur vie pour gagner l'Europe en traversant la Méditerranée ou en bravant des barbelés pour pénétrer dans les enclaves espagnoles du continent africain. Même les humanitaires ne sont pas épargnés. Plusieurs nous ont quittés à jamais, notamment en Afghanistan et au Soudan.

# en revue

“La protection n’est pas un choix mais un devoir humanitaire”, avait rappelé Erika Feller aux Etats participant à la dernière session annuelle du Comité exécutif du HCR. Le Haut Commissaire António Guterres avait souligné, lors de la même session, que cette protection était menacée par les discours démagogiques d’une partie de la classe politique et par des campagnes de presse alarmistes entretenant la psychose et favorisant la montée de la xénophobie et de l’intolérance dans certaines régions du globe.

## UNE ANNÉE DE SÉISMES

DANS CET ENVIRONNEMENT PARTICULIÈREMENT complexe et volatile, même la terre a tremblé. Par deux fois. De manière terrifiante. Fin 2004, le long des plages ourlées de cocotiers de l’océan Indien, et fin 2005, dans les montagnes et les hautes vallées himalayennes qui séparent l’Inde du Pakistan. En quelques minutes, ces deux catastrophes naturelles ont rayé de la carte des milliers de localités et de villages et bouleversé à jamais l’existence de millions d’individus.

La poussée des plaques tectoniques de l’Inde et de la Birmanie qui s’est produite le 26 décembre 2004 dans les abysses de l’océan Indien a déclenché un tsunami de 30 mètres de haut qui a balayé les côtes d’au moins 13 pays, faisant quelque 200 000 victimes – l’un des plus meurtriers jamais enregistrés. La terre a tremblé près de 10 minutes, alors qu’une secousse normale ne dure que quelques secondes.

Se déplaçant de quelques centimètres, la terre entière a vibré et les stations de surveillance l’ont enregistré jusqu’en Alaska. L’Indonésie et le Sri Lanka ont été les pays les plus touchés, mais il y a eu des morts jusqu’à Port Elizabeth, en Afrique du Sud, à quelque 8000 km de l’épicentre.

La catastrophe de l’Himalaya a fait quelque 80 000 victimes. Des semaines plus tard, avec l’arrivée imminente de l’hiver et de la neige, les humanitaires étaient encore engagés dans une course contre la montre pour venir en aide à des rescapés privés d’abri et de nourriture.

Ces deux cataclysmes ont confronté les gouvernements et les organisations humanitaires à des défis d’une nouvelle dimension et bien des leçons à tirer.

Ainsi, face à l’ampleur du désastre, le HCR qui d’ordinaire n’intervient pas dans les situations de catastrophes naturelles, a – parallèlement à sa mission en faveur des réfugiés – répondu à l’urgence en mobilisant ses équipes sur le terrain et en envoyant dans les

zones sinistrées des articles de secours stockés dans ses entrepôts régionaux.

Pour optimiser et accélérer l’acheminement de l’aide avant les premières chutes de neige dans l’Himalaya, le HCR a organisé un pont aérien en utilisant des avions cargos de l’OTAN prêtés par divers pays, son plus ambitieux projet de ce type depuis l’opération ayant permis de ravitailler pendant trois ans et demi la capitale bosnienne de Sarajevo lors des guerres des Balkans au début des années 90.

Paradoxalement, la générosité débordante de la réponse internationale suite au tsunami a eu des effets non désirés. Ainsi, quelque 500 ONG se sont précipitées au Sri Lanka dans un climat de surenchère frénétique hélas déjà constaté lors de précédentes crises humanitaires. La Croix-Rouge a par la suite reproché aux autres organisations de n’avoir pas su coordonner leurs opérations.

Les deux séismes ont mis en lumière le caractère aléatoire et précaire du financement des secours humanitaires.

Le tsunami a suscité un extraordinaire élan de solidarité pour plusieurs raisons : il a été enregistré en direct par une kyrielle de photographes et de vidéastes professionnels et amateurs, certaines victimes étaient des touristes de pays riches, et les zones touchées étaient relativement accessibles. Des milliards de dollars ont afflué dans la région, à telle enseigne que certaines agences ont restitué aux donateurs les fonds non dépensés. Oxfam affirme qu’une grande partie de l’aide est allée à de grands propriétaires terriens et non aux victimes les plus touchées.

Par contraste et malgré des appels de plus en plus pressants et l’approche menaçante de l’hiver, l’aide aux victimes du tremblement de terre du Pakistan a été plus restreinte et tardive, et cela pour des raisons inverses : le monde extérieur n’a guère été exposé aux images de la catastrophe, il n’y avait pas de touristes étrangers dans les parages et les zones les plus sinistrées étaient très difficiles d’accès.

Conclusion presque unanime : la communauté internationale devrait mieux faire pour aider l’ensemble des déracinés – réfugiés et populations déplacées dans leur propre pays par un conflit interne ou une catastrophe naturelle. Des stratégies ont été adoptées. Des projets sont sur la table. L’année à venir nous dira si, au-delà du vœu pieux, les organisations parviendront à concrétiser leurs paroles en action.





LE DÉBUT DE 2005 A ÉTÉ FRAPPÉ DE PLEIN FOUET par les retombées du tsunami qui a balayé les côtes de l'océan Indien. Au Pakistan, un séisme tout aussi dévastateur est venu compléter cette année placée sous le signe des calamités naturelles. Près de 300 000 personnes ont péri au cours de ces deux catastrophes naturelles et des milliers d'autres vies ont été réduites à néant. Tout en continuant à aider plus de 19 millions de personnes déracinées, le HCR a puisé dans ses stocks d'urgence, organisé des vols humanitaires, notamment un pont aérien à destination du Pakistan en collaboration avec l'OTAN, déployé des équipes sur le terrain. Un engagement sans précédent pour répondre à la détresse des innombrables victimes de ces cataclysmes.



UNHCR/B. BALOCH/DP/PAK\*2005



AFP/S. ARANDY/DP/MAR-2005



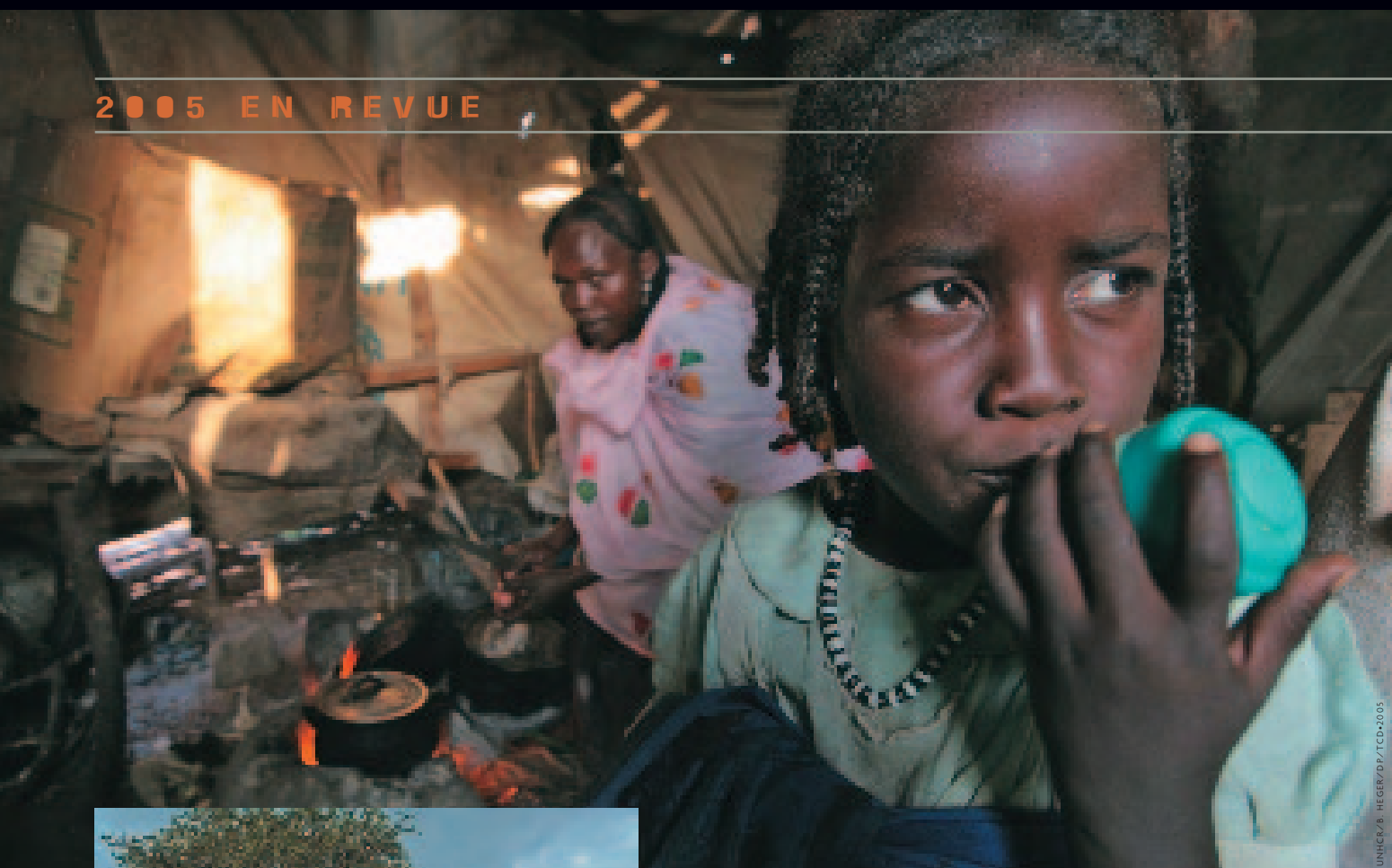
ANSA/F. LANIINO/DP/ITA-2005/ PHOTO COURTESY OF ANSA, NOT FOR ARCHIVING OR RESALE.



SIS/N. BANJANOU/DP/YEM-2005



**FUIR À TOUT PRIX POUR ÉCHAPPER AUX GUERRES OU AUX PERSÉCUTIONS** et se mettre en sécurité peut-être tout aussi dangereux que la violence dont on essaye de se protéger. Et le nombre des victimes de ce voyage au bout du désespoir en témoigne, comme ces Somaliens et ces Ethiopiens échoués sur les côtes yéménites qui n'arriveront jamais à destination. Certains parcourent des milliers de kilomètres à travers des régions hostiles, dont cet Africain à bout de forces au beau milieu du désert. D'autres, quant à eux, risquent leur vie en traversant la mer pour gagner l'Europe.



UNHCR/B. HEGGER/DP/TCB-2005



UNHCR/M. PEARSON/DP/UGA-2005



UNHCR/N. BEHRING/DP/ZMB-2003



UNHCR/B. HEGGER/DP/ECU-2004

**L'ANNÉE A ÉTÉ MARQUÉE PAR UN IMPRESSIONNANT CHASSÉ-CROISÉ DE MILLIONS DE RÉFUGIÉS ET DE DÉPLACÉS** cherchant un havre de sécurité ou regagnant leur foyer à la faveur d'une paix enfin retrouvée. En Angola, au Libéria, au Soudan, en Iraq et en Afghanistan, beaucoup ont pris le chemin du retour après un long exil. Un grand nombre d'autres personnes ont, quant à elles, dû quitter leur pays qui, paradoxalement, accueillait en même temps des compatriotes de retour après avoir fui des conflits précédents, dont le Soudan, la République démocratique du Congo et l'Iraq.



UNHCR/R. COLVILLE/DP/AGG+1997



UNHCR/B. HEGER/DP/TCD+2005




UNHCR/N. TAKAGI/DP/DRC+2005



UNHCR/R. OLCHIK /DP/LBR+2004



UNHCR/M. ELASSON/DP/BD+2005



EN CES TEMPS DE XÉNOPHOBIE CROISSANTE, D'INTIMIDATION PHYSIQUE ET JURIDIQUE et d'abus des droits fondamentaux des personnes déracinées dans plusieurs régions du monde, le HCR a une fois de plus rappelé que la protection est un devoir et non un choix. Mais des barrières continuent d'être érigées : frontière de l'enclave espagnole de Ceuta ; détention de demandeurs d'asile d'Inde et du Bangladesh en Slovaquie ; campagne contre les demandeurs d'asile dans les grands titres de la presse à sensation britannique.



**EXPRESS**

Why do most women now believe they will only find happiness if they quit work?

**ASYLUM IS SIX TIMES WORSE THAN FEARED**

Shock fugitives from Paris Office caught

50P

